

# **Message du Pape Jean Paul II pour la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies VIH/sida, juin 2001**

"L'épidémie de VIH/sida représente indubitablement une des catastrophes majeures de notre époque, en particulier pour l'Afrique. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de santé, car l'infection a des conséquences dramatiques sur la vie sociale, économique et politique des populations."

Jean-Paul II  
24/09/2003

La tenue à New York, du 25 au 27 juin 2001, d'une Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies chargée d'examiner, sous ses divers aspects, le problème du VIH/sida, est une initiative très opportune et je désire vous exprimer, ainsi qu'à toutes les délégations présentes, mes vœux les meilleurs, souhaitant que vos travaux constituent une étape décisive dans la lutte contre la maladie.

L'épidémie de VIH/sida représente indubitablement une des catastrophes majeures de notre époque, en particulier pour l'Afrique. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de santé, car l'infection a des conséquences dramatiques sur la vie sociale, économique et politique des populations.

Je salue les efforts actuellement en cours sur le plan national, régional et international pour relever ce défi, grâce à la mise sur pied d'un programme d'action visant à la prévention et au traitement de la maladie. L'annonce que vous avez faite de la création prochaine du Fonds mondial "sida et santé" est un motif d'espoir pour tous. Je souhaite de tout cœur que les premières prises de position favorables se concrétisent rapidement par un soutien effectif.

La redoutable diffusion du sida s'inscrit dans un univers social caractérisé par une sérieuse crise de valeurs. Dans ce domaine, comme dans les autres, la communauté internationale ne peut ignorer sa responsabilité morale ; au contraire, dans la lutte contre l'épidémie, elle doit s'inspirer d'une vision constructive de la dignité de l'homme et investir sur la jeunesse, l'aidant à croître vers une maturité affective responsable.

L'Eglise catholique continue à affirmer, par son magistère et par son engagement aux côtés des malades du sida, la valeur sacrée de la vie. Les efforts qu'elle déploie, aussi bien dans la prévention que dans l'assistance aux personnes touchées, souvent en collaboration avec les institutions des Nations unies, s'inscrivent dans le cadre de l'amour et du service à la vie de tous, de la conception à la fin naturelle.

Deux problèmes me tiennent particulièrement à cœur, dont je suis sûr qu'ils seront traités avec une grave attention dans les débats de la Session spéciale.

La transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant est une question extrêmement douloureuse. Alors que dans les pays développés, grâce à des thérapies adaptées, on a réussi à réduire sensiblement le nombre d'enfants qui naissent avec le virus, dans les pays en voie de développement, en particulier en Afrique, ceux qui viennent au monde avec l'infection sont

très nombreux, ce qui constitue une grave souffrance pour les familles et la communauté. Ajoutant à ce sombre tableau la détresse des orphelins des parents morts de sida, on se trouve face à une situation qui ne peut laisser la communauté internationale sans réaction.

Le deuxième problème est celui de l'accès des malades du sida aux soins médicaux et, dans la mesure du possible, aux thérapies anti-rétrovirales. Nous savons que les coûts de ces médicaments sont excessifs, parfois même exorbitants, au regard des possibilités des citoyens des pays les plus pauvres. La question comprend divers aspects économiques et juridiques, parmi lesquels certaines interprétations du droit de la propriété intellectuelle.

A ce propos, il me paraît opportun de rappeler ce que soulignait le Concile Vatican II et que je mentionne dans l'encyclique *Centesimus Annus* au sujet de la destination universelle des biens de la terre : "De par sa nature même, la propriété privée a aussi un caractère social, fondé dans la loi de commune destination des biens" (*Gaudium et spes*, n. 71, *Centesimus Annus*, n. 30). En vertu de cette hypothèque sociale, traduite dans le droit international, entre autre, par l'affirmation du droit de chaque individu à la santé, je demande aux pays riches de répondre aux besoins des malades du sida des pays pauvres avec tous les moyens disponibles, afin que ces hommes et ces femmes éprouvés dans le corps et l'âme puissent avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin pour se soigner.

Je ne peux terminer ce message sans remercier les savants et les chercheurs du monde entier de leurs efforts pour trouver des thérapies contre ce terrible mal. Ma gratitude s'adresse aussi aux professionnels de la santé et aux bénévoles pour l'amour et la compétence dont ils font preuve dans l'assistance humaine, religieuse et médicale de leurs frères et sœurs.

Sur tous ceux qui sont engagés dans la lutte contre le VIH/sida, en premier lieu les malades et leurs familles, ainsi que sur les participants à la Session spéciale, j'invoque les Bénédiction de Dieu Tout-Puissant.

Du Vatican, le 21 juin 2001

Source : [www.vatican.va](http://www.vatican.va)